



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 4 avril 2022 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :** Autoriser la construction d'une maison unifamiliale avec un angle de 35 degrés, au lieu que la façade de celle-ci soit parallèle à la rue. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

**Identification du site concerné :** Rue Tremblay  
Lot projeté 6 506 416  
Partie du lot 3 673 117 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel [municipalite@mont-carmel.org](mailto:municipalite@mont-carmel.org) avant la séance du 4 avril 2022.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 18 mars 2022.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier